

REUNION DU LUNDI 20 JUIN 2022 20 :00

Le dix juin deux mille vingt deux à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M.- Mmes DE LA VILLEON L. – JANVIER C. (Adjoints)- M GLOAGUEN F. (conseiller délégué) Mmes POLET V. – LEMEUX M. – Ms ALIX J.L.- SIMON L. – RUDELLE A. – SEVIN A.

Absente excusée : BROUSSIN E.

Absentes : NOURRISSON I. – MAURY A.

Procuration : Mme BROUSSIN Emily a donné procuration à Mme Cécile JANVIER

Date de la convocation : 13 juin 2022

DELIB20220601

Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination Monsieur Ludovic SIMON secrétaire de séance.
Après délibération, à l'unanimité des membres présents.
Le Conseil Municipal désigne Ludovic SIMON, Secrétaire de séance.

DELIB20220602

Approbation compte-rendu réunion du conseil du 2 mai 2022

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 2 mai 2022, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu.
A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction du procès-verbal du 2 mai 2022.

DELIB20220603

Cimetière : mission maîtrise d'œuvre travaux

Suite à l'accord de subvention de l'Etat au titre de la DETR (38 600 € soit 20% de 193 141.25 €, il est proposé de revoir le projet, en supprimant certains éléments du projet initial soit une estimation chiffrée à 166 000 €

Des bureaux d'étude ont été consultés pour assurer la maîtrise d'œuvre soit

Proposition cabinet ATEC : 7 500 € HT

Proposition cabinet SETUR 12 555 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal

Décide de retenir le cabinet ATEC pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement et accessibilité du cimetière de la commune soit un devis de 7500 € (6% de rémunération)

Donne pouvoir au Maire pour signer la proposition de mission et lancer les travaux

Cheminement piétons derrière église

Patrick PICHOUX, adjoint présente les devis d'aménagement du chemin piétonnier derrière l'église afin de rendre cet accès accessible aux personnes handicapées.

- Devis VASSAL aménagement accessibilité 5 328.57 €
- Devis Multi TP 4 939.00 €

- Devis Pérotin 5 824.60 €

Sachant que les matériaux proposés ne sont pas les mêmes selon les devis présentés, Il est décidé au vu des devis présentés d'aller voir les projets réalisés sur les communes de Montauban et Quédillac avant de se prononcer sur les matériaux choisis. la commission se réunira prochainement pour fixer ses choix.

DELIB20220604

Effacement réseaux téléphoniques rue de Montmuran :

Patrick PICHOUX Adjoint, présente les devis établis pour l'effacement des réseaux téléphonique rue de Montmuran, prévu dans le cadre de l'embellissement des entrées d'agglomération

Devis ORANGE = 4890 €
 Devis multi tp = 8517.80 €
 Devis AXIANS = 8 530 €

Il propose de retenir l'entreprise MULTI TP, moins disant pour les travaux de d'effacement et le devis d'ORANGE pour le génie civil.

Après délibération le Conseil Municipal :

Retient l'entreprise MULTI TP pour 8 517.80 € HT

Et l'entreprise ORANGE pour 4 890.00 € HT

Donne pouvoir au Maire ou son adjoint pour signer les devis à venir

AFEL /chaudière bois : Dernière estimation des travaux – lancement du dossier

La dernière estimation des travaux d'extension de l'AFEL, réalisée par le cabinet CLARC s'élève à 580 500 € (contre 430 000 €) à cela s'ajoute les missions annexes soit un coût global de 812 574 € (contre 750 296 €) (ratio de 1960 €/m2).

		Travaux AFEL	CHAUFFERIE	
Estimation 1				
		HT	HT	
		577 700 €	172 596 €	750 296 €
Travaux		430 000 €	158 496,04 €	
Maitrise o/BET/Contrôle		57 700 €	14 100 €	
TOTAL		487 700 €	172 596 €	
loc modulaire/achat mobilier		90 000 €		
Estimation 2				
		AFEL	CHAUFFERIE	
Travaux		580 500 €	144 100 €	
Maitrise d'œuvre /BEE + socotec		52245 €+ 4 686 € + 7901€ = 64832 €	17292+5850 = 23 142 €	
TOTAL		645 332 €	167 242 €	812 574 €
DIFFERENCE		157 632 €	-5 354 €	152 278 €

<u>SUBVENTIONS CENTRE SOCIAL</u>		
DSIL		173 699 €
CAF		51 469
CAF		146 490 €
Département 35		10 000 €
Fonds concours		135 000 €
<u>SUBVENTION CHAUFFERIE BOIS</u>		
DSIL chaufferie bois		48 808.50
Adem CHAUFFERIE		33 800 €
FONDS SOUTIER PROJETS LOCAUX RESEAU CHALEUR		57 000 €
Participation ZAC		<u>100 000 €</u>
	TOTAL	756 267 €
Reste à charge		<u>56 308 €</u>

DELIB20220605

CENTRE SOCIAL AFEL EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ALSH/ CHAUFFERIE BOIS

Jean-Marc BUAN, Adjoint, présente les dernières projections de plans d'aménagement du centre social, ALSH définis à partir des observations émises par l'Architecte des Bâtiments de France et de la PMI.

La nouvelle estimation des travaux en phase APS est également présentée soit 580 500 €.HT comprenant la démolition partielle de locaux en partie sud du bâtiment existant, la construction d'une extension au sud du bâtiment existant, la construction de 2 locaux de rangement et la restructuration des locaux du bâti existant.

Pour ce qui est de la chaufferie bois, le montant estimatif des travaux de création du local de stockage s'élève à 144 100 €HT

Il est demandé au vu de cette nouvelle estimation l'avis du Conseil Municipal sur le lancement des travaux programmés.

Considérant les nouveaux plans d'aménagement du centre social/ALSH, des accords de subventions le Conseil Municipal

Valide l'estimation du coût des travaux présentée

Décide de lancer le permis de construire

Confie à la commission d'appel d'offres le lancement de l'appel à candidature des entreprises en appel d'offres ouvert pour les deux opérations en même temps.

Donne pouvoir au Maire pour lancer l'appel d'offres.

Tarification cantine municipale au 1^{er} septembre 2022

Mme Cécile JANVIER, adjointe présente le prix de revient du service cantine scolaire calculé à partir des charges de l'année 2021.

Le prix de revient s'élève 6,58 € cette année. Le prix des repas facturé aux familles a été établi en 2021 à 4€/enfant de la commune, ou commune adhérente et 5.85€/ enfant hors commune non adhérente.

Mme JANVIER fait part au Conseil Municipal qu'un courrier du prestataire RESTORIA nous a été adressé nous informant d'une augmentation du prix facturé de l'ordre de 8%. Nous l'avons informé que le marché n'était révisable qu'au 1^{er} septembre 2022. A l'heure actuelle nous attendons la nouvelle proposition selon le contrat de marché passé.

Pascal PINAULT, Maire rappelle qu'avec l'inflation actuelle, les coûts de fonctionnement vont encore augmenter dans les prochains mois (énergie, charges de personnel, coût des matériaux...), que les marges de manœuvre pour les communes s'appauvrissent avec la perte de la taxe d'habitation. Il est plus possible de lever une taxe d'habitation qui amortirait partiellement les hausses. Il est nécessaire de suivre les coûts en augmentant le tarif de la cantine municipale.

Mme JANVIER propose de réévaluer le prix du repas à 4.61 €/enfant de la commune et enfants des communes adhérentes à la convention de prise en charge et 6.58€/enfant hors commune.

Le Conseil municipal décide d'attendre les éléments complémentaires au prix du repas demandés à Restoria avant de se prononcer sur les nouveaux tarifs.

DELIB20220606

Subvention AFEL 2022

Frédéric GLOAGUEN, Conseiller délégué, présente l'audit financier établi sur la gestion de l'association Famille, Enfance, loisirs. Celui-ci est positif, même s'il reste des points de vigilance à signaler sur la gestion de la facturation aux familles et les impayés.

Il rappelle qu'une convention tripartite a été signée en 2019/2020, entre l'association, la Caisse d'Allocations Familiales et la commune avec une contribution financière annuelle de 72 777 €.

Cette convention arrive à échéance cette année, une nouvelle convention directe entre l'association et la C.A.F sera signée dans le cadre du nouveau contrat enfance jeunesse

Frédéric GLOAGUEN invite le conseil municipal à voter pour cette année la subvention de 72 777 € attribuée à l'A.F.E.L.

Après délibération :

Vote (sauf 2 abstentions) l'attribution de la subvention de 72 777 € pour l'année 2022 à l'Association Familles, enfance, loisirs.

Donne pouvoir au Maire pour verser cette subvention selon les modalités de versement établies dans la convention.

DELIB20220607

Subventions à caractère social au profit du collège de Romillé- renouvellement

La convention relative à l'attribution de subventions à caractère social au profit des élèves du collège Jacques Prévert a pris fin en décembre 2021. Il est proposé de renouveler cette convention de partenariat qui lie nos communes au collège Jacques Prévert pour une nouvelle période de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

M le Maire propose de renouveler la convention présentée.

Après délibération

Le Conseil Municipal renouvelle la convention relative à L'attribution de subventions à caractère social au profit des élèves du collège Jacques Prévert de Romillé

Panneau affichage mairie : devis nouvelle vitrine

Des devis sont en cours pour changer le panneau d'affichage. « REGATE » va être sollicité par Ludovic SIMON pour réaliser un devis.

DELIB20220608

Recensement population 2023 nomination coordinateur communal

L'INSEE vient de nous avertir qu'en 2023 nous devons réaliser le recensement de la population.

Cette enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Il est nécessaire de désigner dès maintenant le coordinateur communal, responsable de la préparation du recensement.

Après délibération

Le conseil municipal désigne Mme BERHAULT Fabienne coordinatrice communale pour le recensement de la population, associée de Mme GAUVIN Brigitte.

Donne pouvoir au Maire pour prendre l'arrêté communal correspondant.

DELIB20220609

Réforme de la publicité des actes des collectivités locales

Le Conseil Municipal de la Chapelle Chaussée

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Le Conseil Municipal décide de publier les actes exclusivement par voie électronique.

DELIB202206010

Site internet devis complémentaire

Dans le cadre de la mise en place du nouveau site internet avec la société VOYELLES, Cécile JANVIER présente le devis complémentaire établi pour l'interaction entre le site internet et l'application INTRAMUROS. Le devis s'élève à 735 €

Après délibération le Conseil Municipal

Accepte le devis présenté par la société VOYELLE pour un montant de 735 €

Donne pouvoir au Maire pour signer le devis présenté.

Questions diverses

Marché du jeudi

Afin de fêter le premier anniversaire du marché, des animations seront organisées : présence d'un musicien : Hervé RENIMEL, achat de « tote-bag » en 300 exemplaires, joueurs de palets égayeront le marché le 7 juillet. L'apéritif sera offert aux habitants.

Salon « Lavie est belle »

Sissie LAVIE a demandé s'il était possible d'organiser un jeudi par mois un salon dans la salle communale à compter du 1^{er} septembre prochain. Accord de principe est donné à l'organisatrice du salon. A voir la mise en place des tables et le ménage des locaux par la suite.

Argent de poche

12 jeunes vont participer cette année à cette opération argent de poche. Une réunion de présentation aura lieu jeudi 23 à 19h15 avec eux.

Rénovation maison « Aubry »

Nous avons reçu un accord de subvention d'un montant de 90000 € pour les travaux de rénovation du bâti en commerce. La réflexion est lancée sur l'accueil d'un commerce de bouche dans ce local.

Forum des associations

Il aura lieu le samedi 3 septembre 2022 salle communale de 10h à 13h00.

Eclairage public

Rennes Métropole a mis en place un nouvel éclairage dans la coulée verte. De nouveaux lampadaires vont être posés dans l'impasse de la Tavernerais.